

SECTION TENNIS DE TABLE DE L'ASBL G.R.C.P.N.
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 AVRIL 2007

1° Le Comité procède à l'appel des équipes et à la vérification de la présence de chaque responsable d'équipe ou d'un délégué porteur d'une procuration dûment complétée.

Les bulletins de vote relatifs à l'adaptation des Statuts et Règlement, ainsi qu'à l'élection des membres du Comité sont distribués à chaque représentant d'équipe.

Appel des équipes : sur 76 équipes

- 40 responsables sont présents
- 26 équipes sont représentées par procuration
- 10 équipes ne sont pas du tout représentées

Le nombre total de bulletins de vote distribués s'élève donc à 66.

2° Allocution du Président

Le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Une minute de silence est observée en raison des décès de joueurs (Daniel Hase) ou de proches de joueurs durant la saison écoulée.

Un cadeau est remis à Mr David Jeanson pour le remercier du travail qu'il a accompli depuis plusieurs années au sein du Comité. Le même cadeau sera remis à Mr Thomas Jansen.

Le Président insiste sur le fair-play, la politesse et la correction dont les joueurs doivent faire preuve tout au long du championnat.

3° Rapport du Secrétaire

Le Secrétaire, Mr Guy de Bosschère, présente son rapport d'activités.

4° Rapport du Trésorier

Le rapport de Trésorerie est présenté par Mr Vincent de Bournonville, en l'absence de Mr Thomas Jansen.

5° Rapport des vérificateurs aux comptes

Les comptes ont été vérifiés par Mrs Claude Decker et Marc Overal.

Le rapport des vérificateurs aux comptes est lu par Mr Marc Overal.

Les comptes de la saison 2006-2007 sont approuvés par l'Assemblée générale.

6° Résultats de la saison 2006-2007 et remise des récompenses

Le responsable championnat, Mr Alain Tislair, rappelle les résultats de la saison 2006-2007.

Le Comité procède à la remise des médailles aux équipes championnes et des cadeaux aux équipes ayant terminé à la deuxième place.

7° Election des membres du Comité

Trois membres sont démissionnaires : Mrs David Jeanson, Thomas Jansen et Jean-François Jaumain.
Un membre est sortant et rééligible : Mme Jacqueline Seron.

Quatre places sont à pourvoir.

Le Comité n'a reçu qu'une seule lettre de candidature, de Mr Serge Laroche, de Netmanagement.

Le Président demande si d'autres membres présents souhaitent se présenter.

Mr Claude Jaumotte, de Pal. Postale Fossoise, présente sa candidature.

Les votes sont comptabilisés par 2 membres de l'Assemblée et donne les résultats suivants :

Mme Jacqueline Seron	59 voix pour	7 voix contre	0 votes nuls
Mr Serge Laroche	65 voix pour	1 voix contre	0 votes nuls
Mr Claude Jaumotte	46 voix pour	19 voix contre	1 votes nuls

Les candidats élus sont Mme Jacqueline Seron, Mrs Serge Laroche et Claude Jaumotte.

8° Adaptation des Statuts et Règlement : interpellations, vote et approbation

Mr le Président présente les nouveaux Statuts et Règlement proposés en expliquant qu'ils sont le résultat d'une longue réflexion et d'un travail important de la part des membres du Comité.

Il fait la lecture de la seule interpellation écrite envoyée par Mr Pascal De Geeter, de Belgacom et justifie pour les 3 points évoqués, le point de vue du Comité.

- L'approbation des Statuts et Règlement se fait en bloc, et non au cas par cas, dans un but de cohérence. En effet, si l'on procède au vote article par article, des articles pourraient être rejetés et les anciens articles pourraient être incohérents, voire contradictoires, avec certains nouveaux articles, ce qui rendrait incompréhensible leur lecture.
- Les formulaires d'inscription des équipes devront être rentrés pour le 15 août (au lieu de début septembre), ce qui laissera 2 semaines supplémentaires au Comité pour les contrôler, établir les séries et le calendrier, imprimer et distribuer les calendriers. Le Comité n'a que 3 semaines pour accomplir ces tâches, souvent dans la précipitation, et disposerait ainsi de 5 semaines. Les clubs étant au courant de ce changement fin avril, ils auraient donc dès à présent 3 mois et demi pour composer et rentrer leurs équipes.
- Le double comptera pour 3 points pour lui donner plus d'importance, car beaucoup d'équipes le laissent pour la fin de la rencontre et souvent ne le disputent pas si une équipe mène 6 à 3. De cette manière, si une équipe mène 6 à 3, elle sera obligée de le disputer, sinon ce serait match nul (6 à 6) et elle perdrait un point.

Les votes sont comptabilisés par 2 membres de l'Assemblée.

Sur 63 bulletins remis, les résultats sont les suivants :

- 44 voix pour
- 18 voix contre
- 1 votes nuls

Etant donné que ces adaptations ont été approuvées par la majorité des membres présents, la nouvelle version sera d'application pour la saison 2007-2008, et sera distribuée lors de la remise des calendriers sportifs.

Le Président remercie tous les membres présents et lève la séance à 21h45.

Le Comité peut se réunir pour former son bureau.

Le 30 avril 2007,

Pour le comité,
V. de Bournonville